

CHAMPIONNAT REGIONAL UFOLEP VTT XC FLANDRES ARTOIS PICARDIE ZONE SUD

5 MAI 2024 AMIENS (80)

REGLEMENT DU REGIONAL VTT UFOLEP 2024

Le Championnat Régional UFOLEP VTT XC FLANDRES-ARTOIS PICARDIE Zone SUD se déroulera le 5 mai 2024 à AMIENS.

Il est organisé par le club « Les Blaireaux de Picquigny avec le concours du comité départemental UFOLEP de la Somme et le comité régional UFOLEP Flandres Artois Picardie.

Cette épreuve est ouverte à tous, aux licenciés toutes fédérations et aux non licenciés. Ils doivent :

- Etre détenteurs d'une carte compétiteur VTT pour les licenciés,
- fournir un certificat médical d'aptitude au VTT en compétition pour les non licenciés.

Circuits:

- ! C'est une épreuve chronométrée sur un circuit balisé donnant lieu à un classement par catégories d'âges.
- ! La compétition se déroulera sur des circuits balisés à parcourir une ou plusieurs fois selon les catégories.

Inscriptions:

- ! Les engagements sont à envoyer avec le 28 avril 2024.
- ! Ils doivent être **envoyés groupés par club** et accompagnés du règlement à l'adresse suivante :

Les Blaireaux de Picquigny 1 Hameau Saint Christ 80470 Ailly-sur-Somme

- ! Les droits d'inscription sont fixés à
 - 5 € pour les 7/8 ans, 9/10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans.
 - o 8 € pour les 17 ans et plus.
 - o 16 € pour les tandems.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les catégories des participants sont les suivantes :

CATEGORIES FEMININES	Année de naissance
JEUNES FEMININES 11/12ans	2012 – 2013
JEUNESFEMININES 13/14ans	2010 – 2011
JEUNES FEMININES 15/16ans	2008–2009
ADULTES FEMININES 17/29ans	2005 – 2007
ADULTES FEMININES 30/39ans	1985– 1994
ADULTES FEMININES 40/49 ans	1975 - 1984
ADULTES FEMININES 50ans et+	1974 et avant
CATEGORIES MASCULINES	
JEUNES MASCULINS 11/12ans	2012 – 2013
JEUNES MASCULINS 13/14 ans	2010–2011
JEUNES MASCULINS 15/16 ans	2008 – 2009
ADULTE MASCULINS 17/19ans	2005 – 2007
ADULTE MASCULINS 20/29ans	1995 – 2004
ADULTE MASCULINS 30/39ans	1985– 1994
ADULTE MASCULINS 40/49ans	1975 – 1984
ADULTE MASCULINS 50/59ans	1965 – 1974
ADULTE MASCULINS 60 et +	1964 et avant
TANDEMS	Tout âge
MASCULINS+FEMININES+MIXTE	

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

Sécurité :

- ! Le port du casque à coque rigide (normes C.E.) est OBLIGATOIRE, y compris pendant les reconnaissances et en dehors du parcours (échauffements...).
- ! Le directeur de course et la commission technique départementale et régionale se réservent le droit, en fonction des conditions climatiques ou d'évènements exceptionnels, de modifier le parcours ou les distances à effectuer.
- ! Le poste de secours est assuré par un organisme agréé.

Appels:

La présence à l'appel 15 mn avant le départ est obligatoire.

Classements:

- avoir participé à leur championnat départemental ou à la manche départemental qualitative pour le régional.

Les classements seront établis dans l'ordre d'arrivée des concurrents licenciés UFOLEP (classement scratch) et selon les catégories mentionnées. Les concurrents licenciés des autres fédérations et les non licenciés ne peuvent pas prétendre à être classés au championnat régional.

Après l'arrivée du vainqueur, tous les autres concurrents sont arrêtés, même s'ils n'ont pas effectué le nombre de tours initialement prévus.

Récompenses:

Le port du maillot et cuissard ou collant long ou zippé est obligatoire lors de la remise des récompenses.

Au 1er de chaque catégorie : Un maillot, un bouquet et une médaille.

Au 2ème de chaque catégorie : une médaille. Au 3ème de chaque catégorie : une médaille.

Réclamations:

- Le déroulement de la compétition est placé sous la responsabilité du directeur de course.
- Les réclamations éventuelles doivent être envoyés au Comité Régional sous 48h et sous pli recommandé accompagné d'un chèque de 80 €, encaissé en cas de non recevabilité de la réclamation.

Lutte contre le dopage :

Il appartient à chaque concurrent, dès la fin de sa course, de vérifier auprès de l'organisation s'il a été retenu ou non pour un contrôle médical et ce, qu'il est terminé ou abandonné la course.

Disqualifications:

Sur décision du directeur de course et du commissaire de course, les concurrents pourront être disqualifiés pour :

- Pour non respect du règlement de l'épreuve.
- Pour non respect des règles du règlement national.
- Pour non respect des autres concurrents, des spectateurs, des organisateurs.
- Pour non respect du site, de l'environnement et de la nature.

Droit à l'image :

- ! Conformément à l'article L333-1 du Code du Sport, les organisateurs de manifestations sportives mentionnés à l'article L331-5, sont propriétaires du droit d(exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent
- ! Les clichés et films pris durant la manifestation, pourront pour les 10 ans à venir, servir à illustrer cette dernière en presse écrite, audiovisuelle et autres supports, faire la promotion de l'activité VTT et UFOLEP, sur le site internet et page réseaux sociaux du comité départemental UFOLEP 80, sur le site internet et page réseaux sociaux du comité régional UFOLEP Flandres Artois Picardie, sur des affiches et vidéos promotionnelles.
- ! Conformément à la loi, vous pouvez utiliser votre droit de rétractation auprès de *dumoulin.jean-louis@ufolep80.org*.

Zone de Dépannage:

L'assistance technique est autorisée aux conditions suivantes :

- Elle consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre.
- Elle n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet (au maximum deux zones sur le circuit). Le matériel de remplacement (à l'exception du vélo) doit y être déposé.
- Chaque Club ne pourra utiliser, en dépannage, que le matériel qu'il aura déposé et devra désigner un responsable qui sera chargé de veiller sur ce matériel.
- Pour effectuer les réparations, le vététiste peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne (membre du Club); cette personne devra être désignée au préalable lors de l'engagement.
 - Le changement de roues ne peut également être effectué que dans les zones de dépannage.
- Toute autre aide extérieure, réalisée en dehors des zones d'assistance, entrainera la disqualification du compétiteur. Est considérée comme aide extérieure, toute aspersion volontaire de liquide sur la chaîne, les dérailleurs, la cassette de roue libre, si celle-ci n'est pas effectué par le compétiteur lui-même.
- Le compétiteur peut transporter des outils et des pièces de rechange à condition qu'ils ne constituent pas de danger pour le compétiteur lui-même ou les autres concurrents.
- Changement de vélo interdit. Le vététiste doit franchir la ligne d'arrivée avec la plaque de guidon qui lui a été attribué au départ.
- Changement de roues interdit en tout point du parcours ainsi que l'échange entre compétiteurs.

Respect du règlement :

Les présidents des Clubs et les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, du règlement national UFOLEP et des valeurs véhiculées par l'UFOLEP.

Ils s'engagent à les respecter et les appliquer sans réserve.

L'émargement des coureurs sur la liste des engagés vaudra acceptation (un exemplaire du présent règlement sera affiché sur place)

PROGRAMME DU 5 MAI 2024 (Championnat régional VTT 2024)

- Retrait des dossards à partir de 8 h00
- 8H30 9H15 : reconnaissance pour les catégories du matin
- 9H30 : Départ pour les catégories suivantes :

Jeunes M et F 13/14 Ans Jeunes M et F 15/16 Ans Féminines de 17/29 à 50 Ans et plus Adultes Masculins 50/59 Ans Adultes Masculins 60 Ans et plus Tandems

- 11H15 : Remise des récompenses pour les catégories du matin
- 11H45 12H15 : reconnaissance pour les catégories du midi
- 12H30 : Départ pour la catégorie suivante :

Jeunes M et F 11/12 Ans Jeunes M et F 9/10 ans (course hors championnat) Jeunes M et F 7/8 ans (course hors championnat)

- 13H00 : Remise des récompenses pour les catégories du midi
- 13H30 14H15 : reconnaissance pour les catégories de l'après-midi
- 14H30 : Départ pour les catégories suivantes :

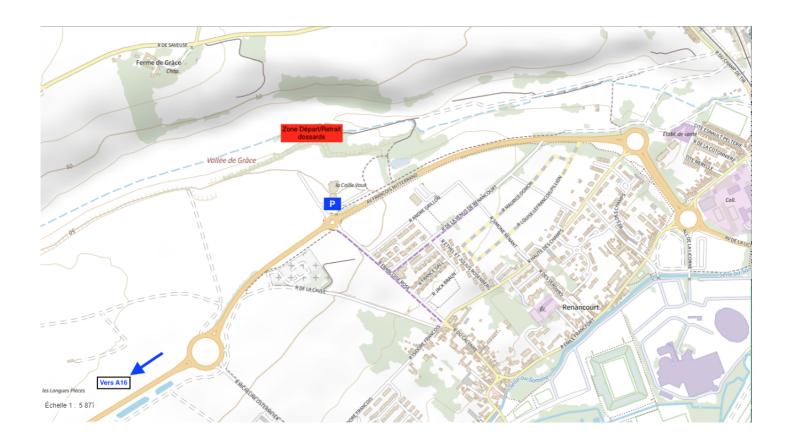
Jeunes Masculins 17/19 Ans Adultes Masculins 20/29 Ans Adultes Masculins 30/39 Ans Adultes Masculins 40/49 Ans

• 17H00 : Remise des récompenses pour les catégories de l'après-midi

Le Site : Vallée de Grâce – La Caille Vaux

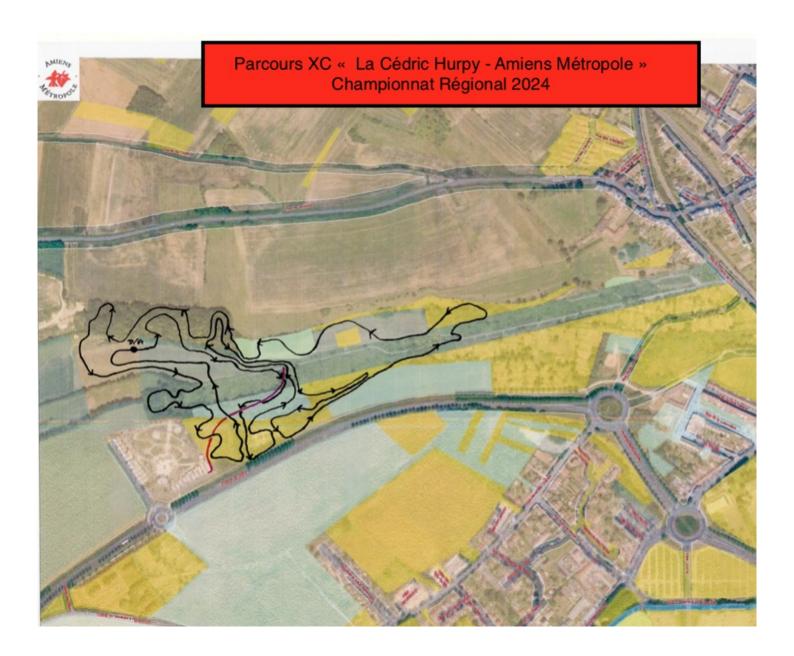
<u>Aire de stationnement : Parking du Crématorium d'Amiens, Avenue François Mitterrand Coordonnées gps : 49°53'57"N 2°15'08"E</u>

<u>Retrait des dossards</u> = Zone de départ : suivre le fléchage mis en place depuis le parking



CIRCUIT DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2024

Circuit à partir de la catégorie 13/14 ans Circuit de 3,5 Km environ



Bulletin d'engagement La « Cédric Hurpy -Amiens Métropole » 2024 Régional VTT Flandres-Artois-Picardie Zone Sud

Tout participant devra présenter soit sa licence homologuée pour les licenciés (et son carton VTT pour les licenciés Ufolep) soit un certificat médical valide pour les non licenciés afin de recevoir sa plaque de cadre.

afin de recevoir sa plaque de cadre.					
TARIFS Inscriptions : Adultes (catégorie 17 ans et plus) : 8€ Jeunes (catégorie 7/8 ; 9/10 : 11/12 ; 13/14 et 15/16 ans) : 5€ Aucun engagement sur place CLUB :					
Soit enç	gagés X 5€=	€.			
Soit enç	gagés X 8€=	€.			
	Total =	€.			
	ement à envoyer imp t le 28 avril 2024 dern		règlement par chè	<u>eque</u> , libellé à	
	1 Ha	aireaux de Picquigny ameau Saint Christ O Ailly-sur-Somme			
Date et signature	e, <u>adresse courriel</u> et	cachet de l'associa	tion :		
			@		

Le/2024

PARTENAIRES







